

# COMMUNE DE LABARDE

## Proces verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2013

Convocation en date du 23 mars 2013

### Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 27 février 2013.

**Présents** : Mme MONNEREAU Maire, M. PILONORD, Mme MEYRES, Mme DUPUY, Adjoint, Mme PERROY, M. LIAUBET, M. LEGALLAIS M. FONMARTY Conseillers Municipaux.

Procuration de Mr RASO à Mme MEYRES  
 Procuration de Mme CHABOT à Mme DUPUY  
 Procuration de M. VALENTIN à M. FONMARTY  
 Procuration de Mr BARES à Mr PILONORD

Monsieur LEGALLAIS a été nommé secrétaire de séance.

### FINANCES- DELIBERATION N° 2013-0404-01 COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2012 APPROBATION

Le compte administratif 2012 fait apparaître les résultats suivants :

#### Section de fonctionnement

Dépenses :	415 214.97 €
Recettes :	433 079.67 €
<b>Excédent 2012</b>	<b>17 864.70 €</b>

#### Section d'investissement

Dépenses :	100 833.55 €
Recettes :	96 924.79 €
Déficit antérieur reporté 2011	- 85 679.35 €
<b>Déficit 2012</b>	<b>- 89 588.11 €</b>

Restes à réaliser sur dépenses d'investissement :	73 200.00 €
Restes à réaliser sur recettes d'investissement :	139 935.00 €

**Soit un résultat négatif définitif de clôture de : - 4 988.41 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2012 présenté par Madame MEYRES Armelle.

**FINANCES – DELIBERATION N° 2013-0404-02**  
**COMPTE DE GESTION – ANNEE 2012 APPROBATION**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 de la commune,  
 Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012,  
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 de la commune en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

**DECLARE** à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention que le compte de gestion de la Commune de Labarde dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

**FINANCES – DELIBERATION N° 2013-0404-03**  
**AFFECTATION DU RESULTAT**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice

17 864.70 €

**C Résultat à affecter**

**17 864.70 €**

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

89 588.11 €

R 001 (excédent de financement)

0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement

0.00 €

Excédent de financement (1)

66 735.00 €

**Besoin de financement F = D + E**

**22 853.11 €**

**AFFECTATION = C = G + H**

**17 864.70 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

17 864.70 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :  
**AFFECTE** résultat de fonctionnement comme présenté ci-dessus.

**FINANCES – DELIBERATION N° 2013-0404-04**  
**TAXES LOCALES 2013 – DECISION EN MATIERE DE TAUX**

Madame le Maire rappelle le taux des trois taxes locales de l'année 2012 :

- Taxe d'habitation : 16.47 %
- Taxe foncière sur le bâti : 12.28 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.99 %

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension, décide une augmentation de **2.%,**  
 à savoir :

- Taxe d'habitation : 16.80 %
- Taxe foncière sur le bâti : 12.53 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 49.97 %

**Pour un produit résultant des taux de 203 877 euros.**

**FINANCES– DELIBERATION N° 2013-0404-05**  
**BUDGET PRIMITIF ANNEE 2013 - APPROBATION**

Madame Meyres, rapporteur de la commission finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2013, qui fait suite à la commission finances réunie en date du 21 mars 2013.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, votée par chapitre, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les différents programmes de la section d'investissement, votée par chapitre, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés et tiennent compte des restes à réalisés 2012.

Le budget primitif 2013 se décompose comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

➤ Dépenses :	<b>444 410.00 €</b>
➤ Recettes :	<b>444 410.00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

➤ Dépenses nouvelles :	152 599.70 €
➤ Restes à réalisés 2012	73 200.00 €
<b>Total :</b>	<b>225 799.70 €</b>
➤ Recettes nouvelles :	85 864.70 €
➤ Restes à réalisés 2012 :	139 935.00 €
<b>Total :</b>	<b>225 799.70 €</b>

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :  
**ADOPTE** le budget primitif 2013.

**FINANCES– DELIBERATION N° 2013-0404-06**  
**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES – ANNEE 2013**

Madame le Maire informe ses collègues des modalités d'attribution du Fonds d'Aide à l'Equipement des Communes votées par le Conseil Général lors de son assemblée plénière.

La réunion cantonale a permis d'envisager pour notre commune l'attribution de la somme de 11 948 €.

Après études des différents devis par la Commission d'Appels d'offres,

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension décide :

- ◆ D'affecter à cette subvention les travaux suivants :
  - **Réfection de la toiture de la maison des associations : 10 213.58 € H.T**
  - **Acquisition de deux barnums pour les manifestations communales : 682.27 € H.T**
  - **Acquisition de tables et chaises pour le foyer communal : 1 955.00 € H.T**
  - **Acquisition d'un nettoyeur haute pression : 1 709.50 € H.T**
- ◆ D'assurer le financement complémentaire d'un montant de 2 612.35 €
- ◆ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

**FINANCES– DELIBERATION N° 2013-0404-07**  
**ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Madame le Maire propose à ses collègues d'admettre en non-valeur certains titres sur les états présentés par M. le Trésorier municipal.

Il s'agit de produits de services périscolaires et restauration scolaire, et principalement :

- De redevables dont la dette est inférieure à 30 euros (seuil de déclenchement de poursuites)
- De créances dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources, surendettement).

Le montant global de l'admission en non-valeur s'élève à 827 € et se décompose comme suit :

<b>Débiteur</b>	<b>Objet de la créance</b>	<b>Exercice concerné</b>	<b>Montant</b>
DESAGE Christel	Restauration scolaire	2006	71.80
ROUSSEAU Agnès	Restauration scolaire	2008	1.80 + 7.50
DERHI Mohamed	Restauration scolaire	2008	18.90
GALLOPIN Claudio	Restauration scolaire	2009	14.10
CLEAR CHANNEL	Emplacement publicitaire	2009	7.50
GOUEMONT Jérôme	Restauration scolaire	2010	7.50
MONTEIRO Florence	Garderie périscolaire	2004	5.13 + 181.20
VIROLEAU Bruno	Restauration scolaire	2011	7.50
LAFFARGUE Didier	Enlèvement véhicule	2006	504.07

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**ADMET** en non-valeur les titres de recettes dont le montant total s'élève à 827 € .

### **Questions diverses :**

- ◆ Madame le Maire fait un premier bilan de l'application Carte+ pour la restauration, après trois semaines de fonctionnement.
- ◆ Madame le Maire informe ses collègues de l'étude du transfert eau et assainissement lancée par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire.
- ◆ Une réunion s'est tenue en présence des élus de Cantenac et Labarde et des élus des deux écoles afin d'échanger sur la réforme des rythmes scolaires.
- ◆ Monsieur Pilonord nous informe que le piquetage des chemins de « la route de l'Estuaire » est presque terminé ; il reste le marais, reporté suite aux mauvaises conditions météorologiques.
- ◆ Monsieur Fonmarty a rencontré Monsieur Sureau pour le curage des fossés entre le Chemin du Bouscarru et le Château dauzac.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.**